Rapport de la commission des Bâtiments et de l'énergie du 15 octobre 2026

Rapporteur : M. Pablo MARIN

DA 088 - 26.10 Crédit de réalisation de CHF 395'000.00 TTC pour le remplacement et la mise en sécurité des tableaux électriques de l'école du Lignon

La présente DA est présentée par M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments et Mme MARADAN, Cheffe de projets énergie et durabilité.

Mme MARADAN rappelle les enjeux principaux de ce dossier, à savoir le remplacement et la mise en sécurité des tableaux électriques de l'école du Lignon. Plusieurs d'entre eux n'ont jamais été remplacés depuis la construction du bâtiment, occasionnant régulièrement des coupures et rendant les pièces détachées impossibles à trouver. Ces tableaux sont donc vétustes, n'offrent pas de protection différentielle et se trouvent, pour certains d'entre eux, sur des voies de fuite, ce qui exige la création d'enveloppes résistantes au feu.

Il est donc prévu de remplacer les départs du tableau général basse tension, deux tableaux divisionnaires principaux et huit tableaux secondaires, d'autres éléments ayant déjà été rénovés en 2021. Les travaux qu'impliquent ce crédits incluent l'adaptation des raccordements et la protection incendie des tableaux et des câbles, le contrôle des lignes existantes (avec remplacement si cela s'avère nécessaire), le test des disjoncteurs du tableau général basse tension et les contrôles réglementaires. On trouvera de plus grands détails techniques dans le texte de la DA, ainsi que le détail du crédit de réalisation qui s'élève à un total TTC de CHF 395'000.00 et qui comprend l'installation, la protection incendie, les adaptations, les honoraires et les divers et imprévus. Le calendrier prévisionnel prévoit un appel d'offre dès l'entrée en force du crédit, le démarrage des travaux lors des vacances scolaires 2027 et une clôture en fin d'année civile.

Suite à la présentation, un commissaire (UDC) demande si le crédit concerne le remplacement des prises du périmètre. Mme MARADAN répond que le crédit comprend l'ensemble de ces remplacements et des travaux annexes.

Un commissaire (UDC) se rappelle que le bâtiment avait fait l'objet d'une rénovation lourde entre 2002 et 2005, et se demande pourquoi les tableaux électriques n'avaient pas été remplacés alors. Mme MEICHTRY PINHO rappelle que la rénovation réalisée à cette époque concernait essentiellement les aspects thermiques du bâtiment, mais sans pouvoir expliquer l'historique ayant mené à cette décision, les travaux remontant à près de vingt ans en arrière. Elle rappelle également qu'en règle générale, l'administration procède à une pesée d'intérêts et ajuste ses demandes de crédits en conséquence.

M. BUSCHBECK précise que l'approche en matière de rénovation du bâti est appelée à changer du fait de l'effort financier conséquent qu'exige la rénovation d'une école. Actuellement, de tels travaux coûtent entre 40 et 50 millions de francs, soit autant qu'une déconstruction-reconstruction, du fait des modifications et des ajouts indispensables à des bâtiments dont la conception d'époque n'est plus adaptée aux usages et aux besoins contemporains (parascolaire, isolation thermique, ajouts de classes, végétalisation…). Il est donc compliqué d'agir à l'échelle d'une école entière en un seul crédit de réalisation. Partant, il sera opportun d'agir par secteurs, par exemple un crédit pour l'enveloppe thermique de l'ensemble de nos écoles, et d'autres crédits sur d'autres secteurs des bâtiments à des dates ultérieures en fonction d'une pesée d'intérêts. Sachant que plusieurs écoles de la Ville datent d'il y a plus de cinquante ans, on vise des dépenses de près de 250 millions sur dix ans pour l'ensemble de nos bâtiments scolaires. Tout ne pourra donc pas être réalisé en même temps.

Un commissaire (SOC) rappelle que lors de la rénovation du début des années 2000, les tableaux électriques avaient trente ans, et que si on les avait remplacés alors, il aurait sans doute fallu les remplacer aujourd'hui, les normes ayant pu évoluer depuis. De plus, il insiste sur l'importance d'une protection incendie adéquate, les tableaux électriques étant une source potentielle d'incendies et que les problématiques liées à la protection contre le feu résonnent différemment depuis le drame du 1er janvier 2026.

A l'issue de la présentation et de la discussion, la commission vote et ACCEPTE la DA 088 – 26.10 par 12 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBERAUX, 1 LED, 2 MCG, 1 PLR, 2 UDC), soit à l'unanimité.